

LES HOMMES BATTUS

Daniel Welzer-Lang

ERES | « [Empan](#) »

2009/1 n° 73 | pages 81 à 89

ISSN 1152-3336

ISBN 9782749210520

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-empan-2009-1-page-81.htm>

Pour citer cet article :

Daniel Welzer-Lang, « Les hommes battus », *Empan* 2009/1 (n° 73), p. 81-89.
DOI 10.3917/empa.073.0081

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les hommes battus

Daniel Welzer-Lang

« SLEEPY
LITTLE SAILOR »
(OH SUZANNA)

Dossier

« Il n'y en a pas un pour cent, et pourtant, ils existent... »

Léo Ferré¹

Serpent de mer de la problématique violence conjugale, les propos autour des « hommes battus » sont un bel analyseur des questions de genre. Et des nouveaux problèmes que soulève ce que j'avais l'habitude de penser comme le dernier obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire les violences domestiques faites aux femmes. Mais plus loin, à notre époque marquée par une victimologie aiguë qui tend à inhiber les débats en termes de domination masculine, la question des « hommes battus » pose clairement le problème du genre. Et de la violence symbolique qui structure nos représentations et pratiques du masculin, et du féminin.

Après une présentation commentée des chiffres disponibles concernant les hommes battus, cet article essaie d'en comprendre le sens. Cette réflexion s'inscrit dans mes travaux actuels qui traitent des transitions vers l'égalité des sexes, tant du côté des utopies que des formes de résistances genrées au changement.

DES CHIFFRES QUI FONT DÉBAT

Avant d'être une réalité dont nous allons analyser les atours et les contours, les hommes battus sont d'abord une notion historique fortement discutée.

Quelques rappels

En 1978, aux États-Unis², Suzanne Steinmetz, appartenant à l'équipe de sociologues dirigée par Strauss³, explique que « le crime le plus sous-estimé n'est pas la femme battue, mais le mari battu ». Dès 1977, elle proclame que 250 000 maris américains seraient battus par leur femme chaque année. Daley Pagelow explique comment Steinmetz a obtenu ces résultats à partir d'une enquête de victimisation. C'est-à-dire un sondage où l'on demande aux personnes si elles ont ou pas été victimes de violences, avec tous les biais possibles associés à ce type d'enquête, notamment ceux liés aux rapports sociaux de sexe. En interrogeant 57 couples

Daniel Welzer-Lang, professeur de sociologie
LISST-CERS (UMR CNRS 5193),
université Toulouse Le-Mirail
dwl@univ-tlse2.fr

1. Cette citation de Léo Ferré ne concernait pas les hommes battus, mais... les anarchistes... [Ferré, 1970]. Ce clin d'œil vise à montrer que, pour les hommes battus comme pour les anarchistes, ce n'est pas forcément le petit nombre d'individus qui empêche un phénomène d'exister socialement.

2. M. Daley Pagelow, « The "Battered husband syndrome": social problem or much ado about it », dans *Marital Violence*, Londres, Johnson Norman, 1985, p. 172-195. L'article entier est consacré à déconstruire l'affirmation de Steinmetz.

3. M. A. Strauss, R. Gelles, S. Steinmetz, *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*, New York, Doubleday, 1980.

4. S. Steinmetz, « Wifebeating, husbandbeating – a comparison of the use of physical violence between spouses to resolve marital fights », dans M. Roy (sous la direction de), *Battered Women*, New-York, Van Nostrand Reinhold, 1977, p. 63-72 ; « The battered husband syndrome », *Victimology*, vol. 2, n° 3/4, 1975, p. 499-509 ; « Women and violence : victims and perpetrators », *American Journal of Psychotherapy*, vol. 34, n° 3, 1980, p. 334-350.

5. Voir la liste de ces journaux dans Welzer-Lang, *Les hommes violents*, Paris, Payot, 2005, p. 317 et 428-429. D'autres critiques méthodologiques sont apportées dans : E. Pleck, J.H. Pleck, M. Grossman, P.P. Bart, « The battered date syndrome : a comment on Steinmetz 's article », *Victimology*, vol. 2, n° 2/3, 1978, p. 680-683.

6. J. Hanmer, « Violence et contrôle social des femmes », dans *Questions féministes*, n° 1, 1977, p. 69-90.

7. Après avoir été utilisé pour désigner les hommes qui réfléchissaient aux transformations des masculinités en accord avec le féminisme, ce terme désigne aujourd'hui des individus et des groupes réactionnaires, c'est-à-dire qui s'opposent à la reconnaissance de la domination masculine.

.../...

avec deux enfants, elle obtient 4 hommes autoproclamés victimes de violences, ce qui rapporté à 100 000 couples et multiplié par 47 millions de familles américaines aboutit à 250 000 hommes battus. Un ensemble de publications scientifiques font état de ses travaux⁴. La presse non spécialisée s'empare alors de ces chiffres et, du *Time Magazine* au *Chicago Daily News*, titre : « le mari plus battu que l'épouse ». Les chiffres vont allègrement se transformer pour aboutir, de l'autre côté des États-Unis (le *Miami Herald*), à 12 millions de maris battus⁵.

Autrement dit, on ne peut scientifiquement s'appuyer sur les travaux de Suzanne Steinmetz pour affirmer un quelconque pourcentage de maris battus, mais on peut remarquer que la presse est friande de preuves apportées sous des couvertures scientifiques pour montrer une pseudo-symétrie entre hommes et femmes battu-e-s. Quitte lorsque les chiffres n'existent pas... à les inventer.

En France, les premiers articles sur les « femmes battues » datent de 1977⁶. Très vite, et afin de minimiser un phénomène qui apparaissait complexe et massif, des voix se sont fait entendre pour dire que les hommes *aussi* sont battus. Et surtout pour symétriser ces notions. Pour la première campagne d'État sur les violences faites aux femmes en 1990, menée alors par Michèle André, une commission d'« expert-e-s » (dont je faisais partie) a *estimé* le phénomène. Au vu des études européennes, de nos propres pratiques d'accueil de femmes violentées, d'hommes violents et d'hommes battus, les « expert-e-s » avaient estimé à l'époque qu'une femme sur 10 était violentée, et que 1 % des hommes subissaient le même phénomène.

Systématiquement, depuis 1990, la plupart des associations de pères divorcés, les groupes *masculinistes*⁷, arguent sans preuve que le nombre d'hommes battus est égal à celui des femmes battues. Ils invoquent le tabou qu'ont les hommes d'en parler pour justifier leur absence des statistiques. En fait, comme pour certaines militantes adeptes de la maternité⁸ – cette résistance féminine aux changements et à la disparition du genre –, ils confondent problématique parentale et violences domestiques. Depuis quelques années, ces mouvements invoquent en Europe les écrits de Sophie Torrent (2003) pour justifier *scientifiquement* leurs propos. En réalité, ce mémoire qualitatif⁹ de fin de cycle de travail social donne la parole à quelques hommes violentés. Et rien de plus. En tout cas, il n'est pas possible d'en tirer une quelconque conclusion sur l'ampleur du phénomène.

En 1999, Statistique Canada réalise une enquête sociale générale sur la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec¹⁰. L'enquête a été menée auprès de 11 607 hommes et 14 269 femmes. Les résultats sont exposés dans le tableau suivant :

Tableau 1
Taux de prévalence de la violence conjugale, Canada, 1999

| Gravité de la violence | Taux annuel | | Taux sur cinq ans | |
|--|-------------|-------|-------------------|-------|
| | homme | femme | homme | femme |
| <i>Victime avec conjoint actuel</i> | 17 | 17 | 40 | 36 |
| Violence mineure | | | 21 | 24 |
| Violence grave | | | 19 | 12 |
| <i>Victime avec ex-conjoint</i> | 17 | 25 | 94 | 108 |
| Violence mineure | | | 26 | 35 |
| Violence grave | | | 68 | 73 |
| <i>Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint</i> | 19 | 22 | 61 | 70 |
| Violence mineure | | | 25 | 31 |
| Violence grave | | | 36 | 38 |

Sources : Laroche, 2003 : tableau 3.8, p. 69 ; Laroche, 2004 : tableau 1, p. 6.

Lire 22 % des femmes, et 19 % des hommes déclarent avoir été victimes de violence (graves ou mineures) sur une année.

Denis Laroche, auteur de l'étude, en conclut :

- des taux de prévalence de violences conjugales similaires pour les hommes et les femmes ;
- des proportions semblables de victimes de la violence grave chez les hommes et les femmes ;
- une évolution comparable des taux de prévalence selon l'âge chez les hommes et les femmes ;
- l'association des conséquences physiques à la violence grave et à un nombre élevé d'événements, tant chez les hommes que chez les femmes ;
- un nombre nettement plus grand de femmes que d'hommes font état de conséquences physiques par suite de violence conjugale, telles que des blessures, le fait d'avoir reçu des soins dans un hôpital, ou des soins et le suivi d'un médecin ou d'une infirmière, ou l'interruption de leurs activités quotidiennes.

On imagine aisément l'émoi provoqué par des tels résultats. Ils seront critiqués :

- sur la méthode : utilisation des échelles des tactiques de conflits (Conflict Tactics Scales de Murray). Même si celles-ci ont été modifiées pour l'étude ;

- et sur le fond : « Les données de l'Enquête sociale générale, 1999 (ESG) de Statistiques Canada [...] font état de taux de prévalence de la victimisation des hommes et des femmes en contexte conjugal qui sont très près l'un de l'autre. Ceci est parfois interprété comme étant révélateur d'une symétrie des sexes dans la violence conjugale. Pourtant, après une analyse plus approfondie des données, on constate que ce n'est pas le cas », écrit ainsi le Conseil de statut de la femme du Québec (2005)¹¹.

En France, l'enquête pionnière dirigée en l'an 2000 par Maryse Jaspard auprès de 6 970 femmes (2003) n'a pas interrogé les hommes. Elle montrait qu'une femme sur dix (10 %) était violentée en France, et qu'une femme sur vingt (5 %) était victime de violences physiques¹².

.../...

8. La *maternitude* considère « normal » et « naturel » que les femmes (car potentiellement mères) s'occupent de l'élevage des enfants. Et ce au détriment des pères, surtout après une séparation. Cette conception renvoie à une vision naturaliste de la division hiérarchisée des sexes. On en sait les conséquences en termes d'oppression des femmes ! Voir à ce propos les écrits de C. Delphy, *L'ennemi principal*, t. II : *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001.

9. « En se basant sur le témoignage d'hommes reconnus violentés », dit la quatrième de couverture. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une étude quantitative comme le laisseraient supposer certains écrits. Et encore moins d'une thèse universitaire.

10. Institut de la statistique du Québec, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*, Québec, 2003. Voir aussi : D. Laroche, « Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes », présentation au congrès international « Paroles d'hommes », Montréal, 23 avril 2005.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/violence_h-f99.htm

.../...

Enfin, signalons la publication récente par l'Insee d'un article intitulé : « Les violences faites aux femmes¹³ », par Lorraine Tournyol du Clos (Institut national des hautes études de sécurité), et Thomas Le Jeannic (division Conditions de vie des ménages, Insee). À partir de l'enquête intitulée « Cadre de vie et sécurité » réalisée en 2007 par l'Insee, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance, auprès de 17 500 ménages et individus, les auteur-e-s nous apprennent que « 3 % des femmes de 18-59 ans ont subi en 2005-2006 des violences physiques de la part d'un membre du ménage contre 1,6 % des hommes ».

Tableau 2
Les violences conjugales, France, 2005-2006

| | Femmes | Hommes |
|--|--------|--------|
| Violences au sein du ménage | | |
| Violences physiques | 3,0 | 1,6 |
| Viol | 0,7 | 0,2 |
| Violences physiques ou viol | 3,3 | 1,7 |
| Violences en dehors du ménage | | |
| Agressions physiques | 2,5 | 3,3 |
| Viol | 1,5 | 0,5 |
| Agressions physiques ou viol | 3,4 | 3,5 |
| Autres agressions sexuelles | | |
| <i>Baisers, caresses ou autres gestes déplacés</i> | 5,9 | 1,3 |
| <i>Exhibition sexuelle</i> | 3,6 | 1,6 |
| Vols | | |
| <i>Vols avec violence</i> | 0,8 | 1,4 |
| <i>Vols sans violence</i> | 3,3 | 3,6 |
| Agressions verbales | | |
| <i>Menaces</i> | 5,5 | 6,9 |
| <i>Injures</i> | 16,9 | 14,6 |

Lecture : 3 % des femmes de 18-59 ans ont subi en 2005-2006 des violences physiques de la part d'un membre du ménage contre 1,6 % des hommes.

Champ : individus de 18-59 ans.

Source : Insee, enquête « Cadre de vie et sécurité, 2007 ».

Autrement dit, les hommes violentés représenteraient 35 % des personnes subissant des violences de la part de leur conjoint. Les chiffres sont étonnants. En tout cas, en compilant ces données, en relisant les textes qui les présentent, j'ai été très surpris. Reste, aussi

objectivement que possible, à essayer d'en comprendre le sens. Pour l'instant, les analyses qui s'intéressent aux hommes battus oscillent entre un populisme aigu (*les hommes sont aussi battus que les femmes*) et un misérabilisme sévère qui explique que les hommes battus n'existent pas, que seules les femmes subissent cette forme d'oppression domestique.

SITUATION OU ANALYSE CONFUSE

Face à cette situation pour le moins confuse, et à défaut d'entretiens complémentaires avec les hommes qui déclarent avoir été violentés, quelques constats et hypothèses issus de vingt années de recherches socio-anthropologiques sur ces questions.

Si les analyses réfutant les chiffres d'hommes qui seraient violentés sont nombreuses, notamment dans les mouvances liées au féminisme, aucune contre-enquête n'est venue proposer d'autres chiffreages. Autrement dit, il est probable qu'un nombre important d'hommes *se déclarent victimes de violences* de la part de leur conjointe. Le nier semble non pertinent.

Les chiffres sont d'autant plus étonnants que les hommes battus, ou plus exactement une partie significative des hommes qui subissent ou subissaient des violences domestiques ne le savent pas ! J'ai montré dans mes travaux que la structure de discours des hommes violentés est similaire à celle des femmes ou des enfants violentés¹⁴. Comme de nombreuses femmes avant les campagnes médiatiques sur cette question, ils ne définissent comme violents que les coups où ils sont persuadés que leur compagne a voulu leur faire mal « exprès ». Alors que leurs compagnes (comme les hommes violents) évoquent un continuum de violence où elles peuvent décrire des violences physiques, psychologiques, verbales... Chaque violence étant associée à une intention. « C'était pour lui dire que... » entend-on souvent. Autrement dit, on peut légitimement penser que le nombre d'hommes autoproclamés violentés comporte, comme pour les compagnes, un chiffre noir. Je me souviens encore de cet homme en fauteuil roulant qui avait été poussé dans les escaliers

par son amie pour la troisième fois nous affirmant : « Non, je ne vais pas la quitter. Elle m'aime, elle va changer... »

LES HOMMES QUI DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VIOLENTÉS SONT-ILS DES HOMMES BATTUS ?

Dès 1990, j'ai décrit dans différentes publications comment certains hommes violents expliquaient qu'ils ne faisaient que répondre à la violence verbale, psychologique, ou sociale de leur conjointe. « Il faudrait créer des groupes d'hommes battus avec les mots », disait un homme accueilli au centre d'accueil pour hommes violents de Lyon. Pour ne pas être assimilé au monstre que nous propose le mythe sur les violences domestiques, pour attirer l'empathie de leurs proches, la plupart des hommes violents ont tendance à réfuter leur responsabilité au profit d'une analyse *symétrique* de la violence. Leur violence ne serait que réactive à celle de leur compagne. Mais comme ils sont hommes, donc plus forts que les femmes, ils ont le dernier mot, ou le dernier coup. Bref, tous les hommes qui déclarent avoir été violentés ne sont pas des hommes battus. Et un nombre important d'hommes violents se retrouvent abusivement assimilés aux victimes.

QUELS PROFILS ?

Les hommes battus que j'ai rencontrés, à l'inverse des hommes violents et des femmes violentées, présentent des éléments communs dans leur profil sociologique. Ce sont des hommes dominés dans leur quotidien, qui bien souvent sont culpabilisés par rapport aux femmes et à l'égalité hommes-femmes. Leur compagne, comme n'importe quelle personne violente, veut les faire réagir. Leur expliquer – par les coups s'il le faut – qu'elle a raison. Et obtenir leur approbation/soumission. Ce sont souvent des hommes qualifiés de « mous » par leur compagne et leurs proches.

Le défaut principal des études publiées est que nous ne disposons pas d'éléments complémentaires venant nous renseigner sur le profil des hommes déclarant avoir été violentés. Il serait

.../...

11. www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/RechercheViolenceFemmeHommeStat.pdf

Dans ce document, à côté d'arguments bien construits, on trouve aussi des vraies perles qui fleurent le naturalisme des temps anciens : « Un coup de poing ou un coup de pied donné par un homme comporte un risque de blessures plus élevé que s'il est donné par une femme. Or, cet acte, toujours classé comme grave, pourrait éventuellement être considéré comme de la violence mineure si donné par une femme » (p. 12). Voir aussi : Brodeur Normand, « Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale. Une analyse critique », *Service social*, volume 50, n° 1, 2003, p. 145-173. <http://www.erudit.org/revue/ss/2003/v50/n1/006925ar.html>

12. Sur la contestation des chiffres avancés et les précisions concernant les violences physiques, voir l'article : H. Lebras, M. Iacub, « Homo mulierilupus ? », dans *Les temps modernes*, n° 623, 2003, p. 112-134. Si l'on accepte les critiques de Iacub et de Le Bras, ce sont toutefois près de 422 000 hommes qui auraient été violents l'année dernière avec leurs compagnes en France.

13. *INSEE première*, n° 1180, février 2008.

14. Ce que j'ai qualifié de double standard asymétrique (Welzer-Lang, 2005, op. cit.).

.../...

pourtant intéressant de savoir si la violence déclarée est corrélée à d'autres éléments venant montrer l'inversion des pouvoirs dans les couples concernés. Car, ne l'oublions pas, la violence domestique est d'abord, et surtout, le moyen d'affirmer son pouvoir sur l'autre.

L'égalité progresse. Des femmes de plus en plus nombreuses accèdent à des qualifications, des postes à responsabilités, une autonomie et une aisance sociale relatives. Souvent, leurs conjoints ne présentent plus les stéréotypes de machisme et de virilisme de leurs aînés. Parfois aussi sans doute, la montée des valeurs égalitaires légitime certaines femmes à exprimer leur colère. Voire leur violence. Quitte d'ailleurs pour certaines femmes rencontrées dans mes travaux récents à céder devant la violence supérieure du conjoint. On peut faire l'hypothèse que ce sont ces conjoints-là qui vont alimenter les contingents d'hommes autodéclarés violents. Dans la mesure où de plus en plus de femmes sont affirmatives, il est normal que le nombre d'hommes battus augmente lui aussi. Seule une pensée anhistorique et asociale peut croire que les femmes seraient incapables de violences du fait de qualités féminines. Pensons aux travaux d'Arlette Farge (1997).

LES FEMMES PLUS DANGEREUSES QUE LES HOMMES

A contrario de cette pensée essentialiste qui limite l'horizon des femmes à la paix et l'amour, à la beauté intérieure et extérieure (ces qualités dites « naturelles » que la domination masculine a associées au féminin et que beaucoup de femmes ont incorporées), Margaret Mead propose de penser (à propos de la conscription militaire des femmes) à la trop grande propension des femmes à tuer dans les situations conflictuelles (1967). Elles n'ont pas eu les apprentissages masculins à savoir se battre sans tuer. Ce que nous, garçons, avons appris dès notre plus jeune âge dans les cours d'école ; puis après dans la maison-des-hommes (clubs de sport, armée...). Et là le décalage des chiffres est étonnant !

Si tous les hommes qui déclarent avoir été violents ne sont pas des hommes battus, on peut en effet quand même faire l'hypothèse d'une corrélation statistique entre le nombre d'hommes qui se déclarent violents et le nombre d'hommes battus. Comme il est plus que probable que le nombre de femmes tuées chaque année par leur conjoint ou ex-conjoint (environ 160) ou blessées soit aussi proportionnel au nombre d'hommes violents. Or – pour l'instant – peu d'hommes sont tués par leur conjointe ou ex-conjointe. Si on analyse les statistiques des constats réalisés par les services de police et de gendarmerie pour 2005, nous apprenons que sur les 759 « homicides pour d'autres motifs » élucidés¹⁵, 662 sont le cas d'hommes, pour 97 réalisés par une femme. À propos de ce même rapport, *Le Monde diplomatique* (octobre 2006) précise : « [...]

D'après les chiffres de la gendarmerie, qui a constaté en 2004 plus de 10 000 "violences entre conjoints non mortelles", la femme était victime dans 85 % des cas. Plus de 75 % des homicides et tentatives d'homicide entre conjoints concernaient également des femmes. La police nationale, elle, n'a collecté d'entrée que les données concernant les femmes victimes¹⁶. »

Ce décalage entre faits constatés, qui donnent aujourd'hui environ 15 % d'hommes battus, au regard des 50 % de faits déclarés de certaines statistiques doit être interrogé. Notamment pour comprendre les limites du déclaratif sur cette question.

VIOLENCES SUBIES, VIOLENCES PERÇUES... LA LIMITE DES ENQUÊTES DE VICTIMOLOGIE

Déclarer être violenté-e dans une enquête téléphonique ou ailleurs

Et si les chiffres sur les hommes battus marquaient le bout de l'analyse victimologique ? C'est l'hypothèse qui mérite d'être étudiée. Pour cela, il faut, sans doute, faire un distinguo entre violence perçue et violence subie.

Du côté des femmes...

La déclaration de violence doit être située dans le contexte actuel et la reconnaissance relativement nouvelle de l'importance de cette problématique. La déclaration de violence, comme tout acte social, entre dans un jeu complexe de stratégies conjugales.

J'ai rencontré des situations où des femmes – certes et heureusement, largement minoritaires – déclarent des attouchements sexuels sur les enfants ou des violences conjugales pour obtenir le droit de garde exclusif, le divorce pour faute... Elles essaient ainsi de profiter de l'émoi que provoque l'évocation de telles situations pour des raisons qui n'ont pas de rapports avec les violences subies.

Nous savons que certaines femmes, notamment parmi les plus jeunes et cela grâce aux actions de prévention mises en place, repèrent très vite

des formes symboliques de violence (regards, ton de la voix...). Vraisemblablement, elles vont déclarer plus de violences dans les enquêtes que leurs aînées, qui pour certaines attendaient des dizaines d'années avant de quitter leur conjoint violent. On peut faire l'hypothèse que, du côté des femmes, *les violences perçues se développent et participent à la réduction des violences subies*.

Du côté des hommes...

Là où une masse importante d'hommes et de femmes « bricolent » pour trouver des nouveaux modes de fonctionnement, s'adaptent à l'individualisme égalitaire porté par la seconde modernité qui intègre revendications antidiscriminatoires des femmes, des gays et des lesbiennes (De Singly, 2000), certains couples échappent à cette modernité. Que ce soit suite aux violences, ou à l'infidélité des conjoints, séparations et divorces sont ainsi l'occasion de conflits multiples et variés. Il est alors facile de tout interpréter *a posteriori* comme violences.

Mais le nombre réduit de ces cas (moins de 5 % des séparations) n'explique pas l'ensemble des hommes qui déclarent des violences subies.

Dans les couples hétérosexuels que j'ai étudiés¹⁷, la violence majoritairement masculine s'intègre à l'interaction conjugale. Dans un couple où l'homme est, et se reconnaît, violent, comme dans de nombreux couples hétérosexuels « ordinaires » où l'homme n'est pas perçu ou déclaré comme violent, nous trouvons souvent une bipartition des rôles où la compagne assume le rôle de « maman » avec les enfants, *et* avec le conjoint. L'interaction conjugale, l'ensemble des micro-interactions journalières, est marquée par cette distribution des pouvoirs. Bien sûr, alors, que les critiques féminines des manières de faire de leur conjoint dans la maison, des façons de s'habiller, de jeter leurs vêtements au pied du lit avant de se coucher, les remarques vexantes sur la non-participation masculine aux tâches domestiques, les suspicions permanentes sur leur infidélité, les reproches sur la manière de se

.../...

15. Sur 768 cas constatés. Aucune ligne spécifique ne concerne les meurtres domestiques dans les statistiques disponibles pour le grand public. Les 162 femmes tuées par leur conjoint sont des analyses secondaires des données. *Criminalité et délinquance constatées en France, 2006, Données générales*, tome 1, 2006, Paris, La Documentation française.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000386/index.shtml>

16. <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2006-10-05-Violences-conjugales>. Le décalage entre la proportion des violences commises par des femmes (15 % d'après les constats de police) et les 25 % de meurtres et tentatives de meurtre est conforme à l'hypothèse des femmes plus dangereuses que les hommes.

17. Dans mon étude sur les résistances masculines au changement (2005, *op. cit.*), nous avons remarqué de multiples violences dans les couples homosexuels. Mais, celles-ci présentaient des critères relativement différents des violences des couples hétérosexuels.

tenir à table, les réprimandes à propos de leurs rots et de leurs pets, les cris lorsqu'ils passent des heures lascifs devant la télévision, etc. peuvent être *déclarés* comme des formes de violences verbales, psychologiques lors d'enquêtes de victimisation. Et quand le désespoir vient saisir les compagnes, que par exaspération elles lancent des objets contre leur conjoint, il est logique qu'ils *déclarent* cela comme des formes de violence physique.

Tant que les enquêtes de victimisation continueront à ne s'intéresser qu'au déclaratif d'une seule personne, sans prendre en compte l'interaction conjugale, et sans évaluer la pertinence du déclaratif lui-même, elles seront biaisées. Que dire de cet homme qui traitait sa femme de « connasse » devant leurs ami-e-s et qui, en même temps, se plaignait de sa violence parce qu'elle critiquait sa manière de s'affaler, dans un fauteuil devant la télévision, une bière à la main et le son réglé au maximum ?

Quand les garçons se doivent et acceptent de jouer à l'homme, au mari, et quand les filles se doivent et acceptent de jouer à l'épouse et à la mère, la conjonction des deux positions sociales ne peut que produire des tensions et des conflits répétés. Aujourd'hui, hommes et femmes, nous avons de plus en plus tendance à percevoir cela comme des violences. Des violences contre notre droit inaliénable et individualiste à faire ce que nous voulons faire. Et à essayer que l'autre se conforme à nos attentes conjugales.

Pierre Bourdieu (1998) qualifiait l'assignation à être un homme ou une femme de « violence symbolique ». Il y voyait le fondement de la domination masculine.

Gageons que ces formes de violences ordinaires, intégrées à la violence symbolique des assignations de sexe, expliquent le décalage entre violences perçues et subies par les hommes.

DES VIOLENCES QUI VONT ENCORE PROGRESSER

L'égalité hommes-femmes, c'est quand les femmes s'approprient les mêmes outils que les hommes. S'affranchissent des mêmes tabous, s'accordent les mêmes droits et font... les mêmes bêtises.

L'égalité progresse. Comme évoluent aussi les campagnes médiatiques sensibilisant aux violences conjugales. Autrefois taboue et secrète, non dicible, la violence est aujourd'hui de plus en plus banalisée. Devenant même, parfois, un simple argument de débat visant à discréditer l'Autre. Il n'y a alors aucune raison pour que le nombre d'hommes (et de femmes) qui perçoivent et déclarent des violences ne progresse pas. Comme il est aussi vraisemblable que le nombre d'hommes effectivement battus n'ait pas fini d'augmenter. Celui-ci sera proportionnel aux cas où nous assistons à des inversions de position de sexe, où les compagnes prennent et reproduisent l'antique place des hommes.

La disparition du genre, du système sociopolitique qui crée les catégories asymétriques et hiérarchisées des hommes et des femmes adviendra quand les pratiques des individus seront indépendantes de leur assignation de sexe. Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que d'autres formes de domination (classe, « race », âge...) ne perdurent pas.

Peut-être que d'ici là, avant que le taux d'hommes battus n'égalise celui des femmes violentées, nous aurons été capables de mettre en place un nouveau « contrat de genre » qui dépasse les assignations conjugales liées à la domination masculine. Car ce que ne disent pas les enquêtes de victimologie, c'est que la violence conjugale répétée, exercée par l'un-e contre l'autre, est d'abord liée non au sexe, non à la psychologie ou l'hormonologie masculine (ou féminine), mais à l'affirmation et aux effets de la domination de celui, ou celle, qui se pense et se vit comme supérieur-e.

À ce niveau-là, en dehors des actions d'accompagnement à mettre en place – y compris pour les hommes, battus ou non –, les chiffres des violences perçues, déclarées et/ou subies par les femmes et par les hommes nous dressent la feuille de route du chemin qu'il nous reste à faire pour éradiquer la domination masculine, et plus loin la domination de genre. Qu'elle soit exercée par les hommes, ce qui est encore largement le cas. Ou, peut-être, dans un avenir plus

ou moins lointain, par des personnes désignées comme femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU, P. 1998. *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber ».
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. 2005. *Ampleur et nature de la violence subie par les femmes et les hommes : analyse sur quelques statistiques sur la violence conjugale*, Québec, février 2005.
- FARGE, A. ; DAUPHIN, C. 1997. *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel.
- JASPARD M. et coll. (sous la direction de). 2003. *Les violences envers les femmes en France*, Paris, La Documentation française.
- MEAD, M. 1967. « A national service system as a solution to a variety of national problem », dans Anderson (sous la direction de), *The Military Draft : Selected Reading on Conscription*, Standford, Californie, Hoover Institution Press, p. 429-443.
- DE SINGLY, F. 2000. *Libres ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, coll. « Essais et Recherche ».
- TORRENT, S. 2003. *L'homme battu. Un tabou au cœur du tabou*, Éditions Option Santé (l'édition d'un mémoire réalisé au Département de travail social et des politiques sociales de l'université de Fribourg, Suisse).
- WELZER-LANG, D. 2007. *Utopies conjugales*, Paris, Payot.
- WELZER-LANG, D. 2009. *Nous les mecs...*, Paris, Payot.
- WELZER-LANG, D. ; LE QUENTREC, Y. ; CORBIÈRE, M. ; MEIDANI, A. 2005. *Les hommes : entre résistances et changements*, Lyon, éditions Aléas.